



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Division des personnels
Bureau de gestion individuelle 1^{er} degré

Avignon, le 14 septembre 2026

Affaire suivie par :
Alix GONZALEZ-LORCA
Tél : 04 90 27 76 25

pole.1d84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
840077 AVIGNON Cedex 04
Horaires d'ouverture :
08h30-12h00
13h30h-16h30
Accès personnes à mobilité réduite :
26 rue ND des Sept Douleurs

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs
les professeurs des écoles stagiaires

s/c de
Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'éducation nationale,
chargés de circonscription

**Objet : Transmission des dossiers de reclassement des professeurs des écoles
stagiaires – Année scolaire 2026-2027**

Références : - Décret n°90-680 du 1^{er} août 1990
- Décret n°51-1423 du 5 décembre 1951 modifié par le décret n°2023-729 du
7 août 2023, le décret n°2025-352 du 17 avril 2025 et le décret n°2026-478 du 10
juin 2026

Les professeurs des écoles stagiaires ont été destinataires, par courrier électronique individuel, du dossier de demande de reclassement ainsi que des éléments nécessaires à sa constitution.

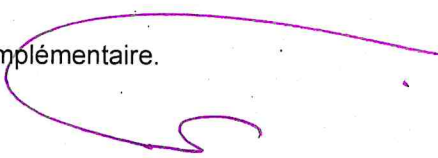
Les agents concernés sont invités à compléter le dossier et à transmettre les pièces demandées conformément aux indications figurant dans le courriel qui leur a été adressé.

Les dossiers complets devront être retournés au plus tard le 30 septembre 2026, délai de rigueur.

À défaut de retour du dossier dans le délai imparti, le classement sera établi en fonction des éléments dont dispose l'administration.

Il est demandé aux agents concernés de veiller à la complétude de leur dossier et à la transmission de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'examen de leur situation.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.


Philippe Koszyk